

Fiche de poste
Animateur.trice mécanicien.ne cycle

Intitulé du poste : Animateur.trice mécanicien.ne cycle **Nombre de poste :** 1
Employeur : Association OCIVÉLO
Coordonnées : 38 rue d'Arcole Saint-Étienne
Tel : 04 77 21 18 29 **Mail :** contact@ocivelo.fr
Nombre de salariés de l'employeur : 4 **Dont en contrats aidés :** 1
Lieu d'exécution du contrat : 38 rue d'Arcole, Saint-Étienne
Desservi par les transports en commun : oui
Date d'embauche prévue : début 2023
Durée du contrat : CDI
Horaires variables en fonction de l'activité : 26h/semaine minimum
Salaire : en fonction de l'expérience

COMPORTEMENTS ET QUALITÉS NÉCESSAIRES POUR EXERCER CET EMPLOI :

- Capacité d'accueil,
- Aisance relationnelle avec un public,
- Expérience dans le domaine de la mécanique vélo,
- Adapter sa pédagogie aux niveaux des personnes,
- Avoir envie de transmettre du savoir faire (sens pédagogique),
- Autonomie et capacité d'initiatives,
- S'assurer de la sécurité des postes de travail,
- Pratique du vélo urbain,
- Intérêt pour le réemploi et le recyclage.

TACHES CONFIÉES AU SALARIÉ

Le salarié chargé de l'animation de l'atelier aura quatre missions en lien avec un membre désigné du conseil d'administration :

1°) Accueillir les cyclistes, les former à la mécanique vélo

- Assurer la permanence aux horaires d'ouverture de l'atelier au public
- Recevoir les cyclistes et comprendre leurs besoins
- Enregistrer les adhésions des cyclistes souhaitant réparer leur vélo
- Conseiller les cyclistes pour réparer leurs vélos

2°) Organiser le fonctionnement et l'agencement de l'atelier (tri, rangement, disposition) en lien avec le responsable atelier, s'assurer de la disponibilité des outils et pièces nécessaires

3°) Organiser et participer à la réparation et la vente de vélos usagés

- Participer aux collectes des vélos en déchetterie
- Réparer les vélos issus de dons de particuliers et des déchetteries
- Vendre les vélos rénovés et les pièces détachées
- Participer aux animations proposées par l'association (bourses aux vélos, ...)

4°) Se conformer aux directives du CA

Le salarié pourra participer à des tâches diverses en accord avec le conseil d'administration. Le temps imparti pour chaque mission sera modulable en accord avec les décisions du conseil d'administration.

Le salarié assurera ces missions avec l'aide des bénévoles.